



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.4/29/Add.1
30 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Quinzième session
Genève, 9 (après-midi)-11 juillet 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUINZIÈME SESSION

Additif

Liste des documents et annotations

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ST/SG/AC.10/C.4/29 Ordre du jour provisoire de la quinzième session

ST/SG/AC.10/C.4/29/Add.1 Liste des documents et annotations

Documents de référence:

ST/SG/AC.10/30/Rev.2 Système général harmonisé de classification et
d'étiquetage des produits chimiques (SGH), deuxième
édition révisée

ST/SG/AC.10/1/Rev.15	Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses, quinzième édition révisée
ST/SG/AC.10/11/Rev.4 et amendements 1 et 2	Recommandations pour le transport des marchandises dangereuses, Manuel d'épreuves et de critères, quatrième édition révisée et amendements 1 et 2 y relatifs
ST/SG/AC.10/C.4/26	Rapport du Sous-Comité d'experts sur sa treizième session
ST/SG/AC.10/C.4/28	Rapport du Sous-Comité d'experts sur sa quatorzième session

2. MISE À JOUR DE LA DEUXIÈME ÉDITION RÉVISÉE DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (SGH)

a) Dangers physiques

ST/SG/AC.10/C.4/2008/5 (Allemagne)	Précisions et informations actualisées concernant certaines questions relatives aux liquides inflammables, dont il est question dans le SGH
ST/SG/AC.10/C.4/2008/6 (Allemagne)	Matières ayant des propriétés explosives
ST/SG/AC.10/C.4/2008/9 (Pays-Bas)	Rapport du groupe de travail informel sur les explosifs désensibilisés

Le Sous-Comité sera informé des résultats des discussions du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses sur le document ST/SG/AC.10/C.3/2008/40 (épreuve de présélection pour les matières qui peuvent avoir des propriétés explosives) ainsi que sur d'autres questions intéressant le Sous-Comité du SGH.

b) Dangers pour la santé

ST/SG/AC.10/C.4/2008/3 (Allemagne)	Proposition d'amendements au chapitre 3.8 (diagrammes de décision)
ST/SG/AC.10/C.4/2008/4 (Allemagne)	Proposition d'amendements au tableau 3.1.2 (chap. 3.1)
ST/SG/AC.10/C.4/2008/10 (France)	Critères de classement pour les matières et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz toxiques

ST/SG/AC.10/C.4/2008/11 (IPIECA)	Amendements à la section 3.10.1
ST/SG/AC.10/C.4/2008/12 (secrétariat)	Valeurs dans les tableaux 3.1.1 et 3.8.1
ST/SG/AC.10/C.4/2008/13 (Allemagne)	Corrections aux tableaux 3.8.1, 3.9.1 et 3.9.2 du SGH

Le Sous-Comité sera informé de l'état d'avancement des travaux de l'OCDE concernant une proposition de révision des critères de classement énoncés au chapitre 3.4 du SGH, pour ce qui est des sensibilisants forts/faibles.

c) Dangers pour l'environnement

ST/SG/AC.10/C.4/2008/1 (OCDE)	Projet de proposition relative au classement et à l'étiquetage des produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone (OCDE)
----------------------------------	--

Le représentant de l'OCDE souhaitera peut-être présenter le rapport sur l'épreuve de l'anneau et l'analyse statistique de l'efficacité des orientations sur la transformation/dissolution des métaux et des composés métalliques en milieu aqueux (protocole sur la transformation/dissolution). Ce rapport, établi en application du mandat donné à l'OCDE par le Sous-Comité et concernant l'achèvement des travaux de validation du protocole sur la transformation/dissolution, a été publié par l'OCDE sous la cote ENV/JM/MONO(2008)8 et a été diffusé en tant que document d'information portant la cote UN/SCEGHS/15/INF.3.

Le Sous-Comité a également été informé de l'état d'avancement des travaux sur la mise au point de critères de classement et d'étiquetage des matières dangereuses pour l'environnement terrestre, conformément au programme de travail du Sous-Comité pour l'exercice biennal 2007-2008 (ST/SG/AC.10/C.4/24, annexe 2).

d) Annexes

L'expert du Royaume-Uni souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l'état d'avancement des travaux du groupe de travail informel par correspondance sur la révision des annexes 1, 2 et 3.

e) Propositions diverses

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATION DES DANGERS

ST/SG/AC.10/C.4/2008/7 Étiquetage des très petits emballages
(CEFIC)

4. ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'ORIENTATION SUR L'APPLICATION DES CRITÈRES DU SGH

Le représentant de l'APIECA souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l'état d'avancement des travaux sur l'application des critères du SGH aux produits pétroliers.

5. MISE EN ŒUVRE DU SGH

a) Rapports des gouvernements et des organisations

ST/SG/AC.10/2008/2 (OMI) Examen par le Sous-Comité des liquides et gaz en vrac de l'OMI, à sa douzième session (BLG12), des questions relatives aux fiches de données de sécurité pour matières dangereuses

L'expert de l'Australie souhaitera peut-être informer le Sous-Comité des travaux du groupe intersessions par correspondance sur les questions relatives à la mise en œuvre du SGH.

b) Coopération avec d'autres organisations internationales

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

c) Autres questions relatives à la mise en œuvre

ST/SG/AC.10/C.4/2008/8 Mention des épreuves *in vitro* de corrosion de la peau
(secrétariat) dans le Règlement type de l'ONU

Le Sous-Comité sera informé du résultat des discussions au sein du Sous-Comité du transport des marchandises dangereuses sur le document ST/SG/AC.10/C.3/2008/48 (Pays-Bas) relatif à l'application des critères du SGH aux matières de la Classe 8.

6. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les experts, observateurs et organisations internationales souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de leurs activités concernant le renforcement des capacités ou de tout autre projet entrepris en relation avec le SGH.

7. QUESTIONS DIVERSES

Le Sous-Comité sera informé de la décision du Conseil économique et social au sujet de la demande d'adhésion à part entière au Sous-Comité du SGH, déposée par le Nigéria.

8. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à la pratique établie, le Sous-Comité souhaitera peut-être adopter le rapport sur sa quinzième session, sur la base d'un projet élaboré par le secrétariat.
